

Préambule

Belgique, terre d'accueil et d'engagement en tout temps ?

Si la Belgique a connu plusieurs vagues d'immigration, l'État a longtemps conçu celles-ci sous l'angle économique, sans penser à une politique d'accueil en matière de santé, d'enseignement ou encore de mixité culturelle. Qu'à cela ne tienne, les personnes issues de l'immigration se sont peu à peu organisées, entre elles ou avec d'autres Belges, pour créer des espaces de rencontre, d'entraide et de solidarité. L'occasion de se sentir rassuré, accueilli et de s'engager au cœur de la société d'accueil. Coup de projecteur sur la diversité des engagements des nouveaux arrivants.

UNE LIBERTÉ D'ASSOCIATION RECONNUE MAIS LIMITÉE

Dans les années 1920, la Belgique traverse une crise de l'emploi : plusieurs secteurs clés tels que l'alimentation, le bâtiment ou encore le charbon manquent de main-d'œuvre et se tournent vers les pays étrangers pour recruter. Arrivant en Belgique, les personnes issues de l'immigration se voient reconnaître leur droit d'association comme toute personne résidant sur le territoire belge. Elles ne peuvent toutefois pas l'exercer pleinement, car elles risquent l'expulsion en cas de trouble de l'ordre public. **Elles militent donc généralement de manière discrète, voire clandestine.**

Suite à la crise financière de 1929, la Belgique fait marche arrière et ferme ses frontières. Protectionnisme et racisme reviennent au galop et s'immiscent jusqu'au cœur des organisations syndicales, terreau de solidarité et de revendications. En 1936, l'arrêté royal du 31 mars régleme les autorisations d'embauche, le droit de séjour et de travail pour les ressortissants de pays sans convention avec la Belgique. Si la personne souhaite travailler, sa demande doit passer par l'employeur ce qui renforce le contrôle du patronat sur les ouvriers. Les syndicats mesurent alors l'importance de



porter la voix des étrangers au même titre que celle des Belges dans leurs mobilisations.

C'est à partir des années 1970 – nouvelle période de récession économique, que les actions pour défendre les droits des travailleurs étrangers se multiplient. Peu à peu, les travailleurs migrants deviennent acteurs de la lutte sociale. Par la suite, mouvement syndical et associations jouent un rôle prépondérant dans la reconnaissance des étrangers et de leurs droits. Plusieurs lois naissent des campagnes de sensibilisation et des mobilisations antiracistes. En particulier, la loi du 15 décembre 1980 définit un statut pour les étrangers. Elle autorise le droit de manifester publiquement ses opinions et de participer aux activités d'une association – pour autant qu'elles ne nuisent pas à l'ordre public, sans risquer d'être expulsé. **Tout étranger peut enfin pleinement exercer sa liberté d'association.** →

« Mouvement syndical et associations jouent un rôle prépondérant dans la reconnaissance des étrangers et de leurs droits. »

→ DES ASSOCIATIONS DE MIGRANTS COMME ESPACES POUR REBONDIR

Depuis cette reconnaissance, nombreuses sont les personnes issues de l'immigration qui ont pris part à la vie associative. La plupart des organisations de migrants ont un objet social lié aux communautés ou au pays d'origine. Elles développent des initiatives dans des domaines variés : culture, soutien à l'intégration dans le pays d'accueil – cours de langue, services social et juridique, éducation, sport, croyances philosophiques ou religieuses, coopération au développement et relations nord-sud... **Elles créent de réels ponts à la fois avec le pays d'origine et avec la société d'accueil.**

Les associations de migrants représentent aussi un espace de découverte et d'accueil pour les personnes arrivant en Belgique. Les personnes rencontrant des difficultés dans leur parcours migratoire ou faisant face à de nombreux obstacles à leur arrivée y trouvent un lieu sécurisant. Ce lieu leur permet de maintenir le contact avec le pays d'origine, de s'adresser à une personne dont elles se sentent proches plutôt qu'à une institution, dans une langue parfois commune, d'obtenir de l'aide sur leurs droits et obligations, de suivre une formation ou de recevoir des conseils pour trouver un emploi... Si elles passent la porte de l'association d'abord pour bénéficier d'un service ou d'un soutien, plusieurs développent ensuite le souhait de s'engager, de partager leurs compétences et d'aider à leur tour.

À l'heure actuelle, ces associations sont pourtant souvent critiquées et taxées de « communautaristes », ce qui fragilise leur reconnaissance tant par le secteur associatif que par les pouvoirs publics. Manque de représentation – voire de considération – dans les partenariats, le travail en réseau, les financements, les matières qui les touchent... Or, plusieurs études réalisées par l'IRFAM (Institut de Recherche, Formation et Action sur les Migrations) montrent à quel point elles constituent d'importants relais pour permettre aux personnes de s'enraciner dans leur pays d'accueil. Par ailleurs, **ces associations sont de véritables espaces de convivialité et de solidarité**, propices à la participation et aux nouvelles initiatives citoyennes pour construire une société plus interculturelle.



« J'avais mal pour certains demandeurs d'asile qui ont suffisamment de compétences et de capacités mais, ici, ils se retrouvent cassés au point de désapprendre, de ne plus pouvoir concourir. De là est née l'idée de créer une association pour aider les migrants. »

Demba, fondateur d'une association

LE VOLONTARIAT COMME ESPACE D'EXPÉRIMENTATION

En 2014, un changement de la loi relative aux droits des volontaires reconnaît le volontariat en Belgique pour tout étranger en ordre de séjour sur le territoire. Auparavant, parmi les étrangers non-européens, seuls ceux ayant un permis de travail pouvaient devenir volontaires. Avec ce changement de loi, les demandeurs

UN RÔLE À JOUER POUR CRÉER UNE SOCIÉTÉ PLUS INCLUSIVE

Les associations ont donc un rôle clé à jouer ! Volonterre d'asile l'a constaté, l'engagement des nouveaux arrivants résonne positivement au sein des organisations pour de multiples raisons. Vivre pleinement ses valeurs de cohésion sociale et d'inclusion, bénéficier d'un nouveau regard sur ses activités, être un lieu d'échanges d'expériences et d'innovation, de créativité... La PFV le souligne dans sa [charte des membres](#) : il est important que « toute organisation prenne goût à la diversité des volontaires ».

Outre ces motivations partagées par de nombreuses associations, donner une place aux nouveaux arrivants dans le volontariat est une manière de favoriser une entraide réciproque et de rééquilibrer les dynamiques entre personnes issues de l'immigration et société d'accueil. En effet, il ne s'agit plus de les considérer uniquement comme « bénéficiaires », mais plutôt comme « acteurs » à part entière. Ce changement de posture est nécessaire pour construire une société interculturelle où chaque personne peut prendre part sans craindre de perdre son identité, se sentir rejeté ou voir sa parole effacée (voir « **Le dossier : Volontariat & interculturelité : un espace pour faire ensemble** » p. 15).

d'asile peuvent désormais être volontaires. **S'ils sont nombreux à vouloir s'engager, certains obstacles érodent leurs motivations à rendre ce qu'ils ont reçu, se sentir utile ou encore tisser des liens sociaux.** Aléas des procédures d'accueil et d'intégration, barrière de la langue, chocs culturels, discrimination... Or, le volontariat peut constituer un véritable espace de rencontre, d'apprentissage et de liens entre la société d'accueil et les personnes issues de l'immigration.

Plusieurs organisations et acteurs de l'accueil et de l'intégration ont choisi de prendre le temps de faciliter le volontariat des nouveaux arrivants. De leurs expériences, il ressort que les activités ponctuelles ou limitées dans la durée fonctionnent bien. Elles permettent aux personnes de découvrir, tester et donnent envie de s'engager à plus long terme. Comme évoqué par la chercheuse Chloë Angé, le bénévolat permet « *d'apprendre avec les autres, apprendre en s'essayant* », une richesse pour le parcours de la personne (voir « **La rencontre** » p. 30).

« *Le volontariat peut constituer un véritable espace de rencontre, d'apprentissage et de liens entre la société d'accueil et les personnes issues de l'immigration.* »

« *Donner une place aux nouveaux arrivants dans le volontariat est une manière de favoriser une entraide réciproque et de rééquilibrer les dynamiques entre personnes issues de l'immigration et société d'accueil.* »

Si le volontariat est un premier pont à créer vers les nouveaux arrivants, les associations peuvent également en construire d'autres vers les acteurs déjà ancrés dans un environnement interculturel. Centres d'accueil, centres régionaux d'intégration en Wallonie, bureaux d'accueil pour primo-arrivants à Bruxelles, associations de migrants ou mixtes... Ces acteurs représentent un levier important pour mieux nous ouvrir. Ils peuvent, par exemple, jouer un rôle de facilitateur des échanges au sein des équipes de volontaires ou permettre à l'association d'entrer en contact avec les nouveaux arrivants. →

→ Par où commencer ? Peut-être par faire le point sur la diversité qui anime ou non l'organisation, les équipes de volontaires, les publics... Envisager ensuite les apports que représente la participation des nouveaux arrivants aux activités de volontariat, tant au niveau de l'organisation, que des volontaires et de la société. Pourquoi ne pas en discuter en interne, avec les bénévoles, les employés ou encore les membres du conseil d'administration ? Invitez-les également à exprimer leurs craintes, leurs doutes, car cette démarche représente peut-être une part d'inconnu. Comment se comprendre si les personnes ne parlent pas français ? Quelles organisations actives dans un environnement interculturel existent autour de nous pour envisager des partenariats ? Comment faciliter une démarche interculturelle au sein des équipes de volontaires ?

Un dernier conseil : **ne jamais oublier qu'un nouvel arrivant est d'abord un volontaire comme un autre**, unique en son genre, comme chacun d'entre nous.

Plusieurs associations se sont déjà lancées et ont expérimenté plusieurs pratiques (pour les découvrir, voir « *Le dossier : Volontariat & interculturelité : un espace pour faire ensemble* » p.15). De nombreuses ressources et réflexions vous aideront tout au long de ce numéro et sur notre site www.levolontariat.be dans la section « *Outils* ». Alors, vous lancerez-vous aussi dans l'aventure avec les nouveaux arrivants ?

Demandeurs d'asile, primo-arrivants, centres d'accueil, acteurs de l'intégration... Pour mieux comprendre ce que signifient ces appellations, découvrez le schéma des acteurs clés de l'accompagnement des demandeurs d'asile et des primo-arrivants.

« Migrants, citoyens ouverts...
Des constructeurs de la vie
de demain. »

Adrien, volontaire au CJD
(Conseil Jeunesse Développement),
projet « Renqu'art »

Bibliographie

Bulens C., Locmant C., Tondeur J., Delvaux A-L. et Coenen M-T., L'Histoire sociale de la Belgique, Livret de l'animateur, Lire et Écrire Communauté française, Bruxelles, 2019.

Gerstnerová A., Temps de crise, vie associative et migrants de l'Afrique subsaharienne et des Balkans en Europe, L'Harmattan, Paris, 2014.

Kagné B., Représentations de l'immigration en Belgique, L'immigration en débat (France/Europe), Quaderni, n°36, 1998, p. 97-111.

Martiniello M. et Rea A., Une brève histoire de l'immigration en Belgique, Fédération Wallonie-Bruxelles, Bruxelles, 2012.

Manço A. et Gerstnerová A., Crise, intégration et solidarité internationale : associations de migrants dans l'Union Européenne, IRFAM, Liège, 2013.

Manço A. et Arara R., Le bénévolat comme dispositif d'insertion à l'emploi des migrants : à quel prix ?, IRFAM, Liège, 2016.

Manço A., Associations de personnes issues des migrations : contributions à une société ouverte, IRFAM, Liège, 2017.

Manço A. et Ouled El Bey S., Participation citoyenne et vie associative : la diversité, quels apports ?, IRFAM, Liège, 2017.

Mauzé G., « Immigration : le défi des syndicats », in revuepolitique.be, 21 février 2016.

PFV, « Nouveaux arrivants aujourd'hui, volontaires demain ? », Sémin@ir en ligne, 15 mai 2020.

PFV, La facilitation du volontariat des demandeurs d'asile en Wallonie et à Bruxelles : intérêts, enjeux, récits et outils, Namur, 2018.

Ruttiens M., Vie associative migrante : une différence de traitement ?, IRFAM, Liège, 2012.

WIR project, « Handbook for welcome and integration of refugees in Europe », in www.wirproject.eu, 2018.

